

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 JUILLET 2014

Le 28 juillet 2014 à 20 heures 35, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Madame Jacqueline VANBERSEL, Maire.

### Étaient présents :

M. Vereecke, Mme Labarre, M. Beaudoir, Mme Ribeiro-Rego, M. Berson, adjoints au Maire, MM. Hautot, Mme Vanthournout, MM Brebant, Gardette, Mme Ziegler, Mmes Daninthe, Barbier, M. Rémond, Mme Baillon, conseillers municipaux.

### Étaient absents excusés et représentés :

Mme Marin, (pouvoir à Mme Vanbersel).  
Mme Charroppin (pouvoir à Mme Labarre).  
M. Maurieras (pouvoir à M. Hautot)  
M. Gabard, (pouvoir à M. Vereecke)  
Mme Tesson (pouvoir à Mme Ribeiro-Rego)  
M. Moutinho (pouvoir à M. Beaudoir)  
M. Bouillette (pouvoir à M. Rémond)  
M. Derrien (pouvoir à Mme Baillon)

\*\*\*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 35.

M. Daniel Vereecke est désigné secrétaire de séance.

\*\*\*

### 1) FINANCES COMMUNALES- REAMENAGEMENT DE L'EMPRUNT N°09AL077 D'UN MONTANT INITIAL DE 500 000 € AUPRES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE DE PICARDIE

Pour financer l'acquisition de l'ensemble immobilier Prévoté à la Fusée en 2008, la commune a souscrit deux emprunts,

- l'un de 300 000 € remboursable en 25 ans à taux révisable sur Euribor 12 mois.

➤ le second de 500 000 € remboursable en 30 ans, avec une 1<sup>ère</sup> phase de 5 ans à taux fixe de 3.39 % et une seconde phase de 25 ans.

Au 25 juillet 2014, le Capital Restant Dû (CRD) s'élève à 447 558.54 €.

La 1<sup>ère</sup> phase de remboursement de l'emprunt de 500 000 € étant terminée, deux possibilités s'offrent à la commune pour le choix de l'index:

- *Passage en taux révisable sur index Euribor 3 ou 12 mois majoré d'une marge de 1.06%. soit 1.54 % au 25 juillet 2014.*
- *Poursuite en taux fixe sur la base d'un nouveau taux : application du meilleur taux, entre le barème proposé par la Caisse d'Épargne de Picardie au moment de la prise d'option, et l'Obligation Assimilable du Trésor (OAT) de durée équivalente à la durée résiduelle, majorée de 1.10 point de taux, soit 3.68%.*

Au regard de ces deux propositions, la commune de Sainte Geneviève a sollicité la Caisse d'Épargne de Picardie pour effectuer une étude de refinancement afin de sécuriser une partie de l'encours de la dette de la commune.

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil municipal***

- 1- **DECIDE** de refinancer au 25 juillet 2014 le capital restant dû du prêt mentionné ci-dessus pour un montant total de **447.558,54 €**.
- 2- **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Picardie un emprunt de substitution à taux fixe selon les caractéristiques suivantes :
  - Montant : **447.558.54 €**
  - Durée : 25 ans
  - Périodicité : Trimestrielle
  - Date de départ : 25/07/2014
  - Date de 1<sup>ère</sup> échéance : 25/10/2014
  - Date de dernière échéance : 25/07/2039
  - Amortissement progressif au taux fixe
  - Base de calcul des intérêts : exact/360

**Le taux fixe fera l'objet d'une cotation instantanée sur les marchés financiers et ne pourra pas excéder 3,20 %.**

- 3- **AUTORISE** Madame le Maire à accepter la détermination du taux fixe, résultant de la cotation de marché dans les conditions fixées à l'article 2, ainsi qu'à signer la confirmation de cotation.

4- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de prêt objet de la présente délibération et à procéder ultérieurement, sans autre délibération ou décision, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du contrat.

Cette opération permettra un gain d'environ 40 000 €

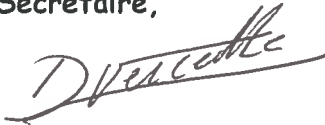
□□

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50 .

□□

Fait à Sainte-Geneviève, le 29 juillet 2014.

Le Secrétaire,



Daniel VEREECKE



Maire,



Jacqueline VANBERSEL